les bases les plus solides et les plus efficaces de ce monde. Les natures perverses ne se trouvent plus qu'en face des dispositions du Code pénal, qu'elles ne connaissent pas toujours et aux pénalités duquel elles espèrent, avec un peu d'habileté, de témérité même, se soustraire.

Comme dit excellemment l'un de nos confrères, l'instruction ne suffit pas seule à faire un honnête homme, un bon citoyen ; car l'instruction n'est qu'un instrument pour le mal autant que pour le bien.

On le voit, d'autres que nous sont soucieux de cet état social et pensent aussi que l'ouverture et la multiplicité des écoles ne suffisent pas à créer des générations solides, des hommes bien pensants, sachant dominer leurs vices, faire taire leurs sentiments de cupidité ou de luxure.

Tant de forfaits répétés ouvriront-ils les yeux des moralistes de l'école de M. Jules Ferry, de M. Paul Bert? Nous ne l'espérons pas. L'opportunisme, dont le but suprême est la fortune ou la possession du pouvoir, doit fatalement détruire peu à peu toute espèce de sens moral et produire dans les couches inférieures de la société les résultats les plus désastreux. A la désorganisation des forces gouvernementales et nationales, viennent s'ajouter, comme il n'était que trop facile de le prévoir, le désordre moral et l'anarchie des idées,

LES ARCHIVES DE LA MARINE

M. Jules Flammermont révélait récemment dans la *Revue politique et littéraire* l'état de désordre dans lequel se trouvent les archives de la marine.

il résulte d'une lettre de cet archiviste que ce précieux dépôt serait mis au pillage par des amateurs qui y prennent à leur gré des pièces du plus haut intérêt. M. Flammermont déclare qu'il est prêt à établir que les pièces suivantes, qui vont être comprises dans une vente prochaine à l'hôtel Drouot, ont été enlevées aux archives de la marine :

40. Bart Jean. Lettre signée à Monseigneur... (18 septembre 1689). 1 page 1/2 in-4°. Compte rendu du voyage où il accompagnait le prince de Conti, qui se rendait en Pologne, dont il avait été élu roi.

211. M. Duguay-Trouin (René). Lettre autographe signée à Monseigneur... Brest, 16 décembre 1703, 3 pages in-folio.

Superbe lettre où il sollicite des grâces pour ses armateurs, qui ont subi de grandes pertes. Il expose ensuite un projet de campagne, mais demande le secret.

217. Duquesne (Abraham). Lettre autographe signée à Monseigneur...Le Havre, 17 juin 1670, 2 pages in-4°.

Il vient de donner ses avis sur les travaux du port du Havre et il va revenir à la cour.

493. Orléans (duc d'). Lettre autographe signée L.-P.-Joseph Egalité, au ministre. Paris, 31 janvier 1793. 3/4 de p. in-4°.

Belle lettre de remerciments de l'envoi de son brevet d'amiral des armées navales de la République française.

620 Suffren (Pierre-André, bailli de). Lettre autographe signée à Monseigneur. à bord de la *Mignon*, au Pirée, 26 janvier 1875, 2 pages 1/4, in-folio.

Superbe lettre où il rend compte de la mission qui lui avait été confiée.

636. Tourville (Anne-Hilarion de Costentin marquis de). Lettre autographe signée à Monseigneur...; rade d'Alger, 9 septembre 1682. 8 pages in-folio.

Pièce historique où il rend compte des opérations devant Alger et critique la conduite de Duquesne. Très curieux détails à ce sujet.

Les révélations faites par M. Flammermont ne sont que trop fondées; des pièces importantes ont disparu des archives de la marine, où ne régnait pas sans doute le même ordre que l'on trouve dans tous les autres services de l'administration centrale.

La disparition de ces pièces a vivement impressionné l'honorable ministre de la marine, qui a immédiatement nommé une commission pour faire une enquête à ce sujet ; cette commission fonctionne depuis plusieurs jours, et nos renseignements nous permettent d'affirmer que des mesures énergiques vont être prises pour arriver à la découverte de la vérité et surtout à reconnaître sur qui doit retomber la responsabilité du détournement de ces autographes.

INSTITUTEURS LAIQUES

M. le préfet du Rhône vient, par un arrêté, d'infliger la peine de la réprimande à un instituteur laïque et à trois instituteurs adjoints également laïques. Un procès-verbal pour *bruit et tapage nocturnes* avait été dressé contre eux il y a quelques jours. D'après le *Nouvelliste* de Lyon, M. le préfet du Rhône aurait en outre révoqué certaine institutrice laïque d'une école municipale de Lyon.

Bulletin Economique

Nos Canaux

Grâce à l'activité de l'administration, nous allons voir enfin commencer les travaux qui doivent compléter nos voies navigables dans la région du Nord...

Dans des adjudications annoncées pour ce mois à la Préfecture, figure la Lys, cette belle rivière si longtemps négligée et dont l'état actuel était un danger permanent pour les propriétaires riverains et pour la batellerie. Les dernières inondations ont ouvert les yeux à l'administration et fait reconnaître la nécessité de combiner, d'accord avec la Belgique, les meilleures mesures à prendre pour combattre sur ce point les effets désastreux des cours périodiques et pour mieux ménager la distribution des eaux dans l'intérêt de la culture et pour la sécurité de la navigation.

C'est à cet effet que des conférences vont s'ouvrir prochainement à Bruxelles, sous la présidence du ministre des travaux publics, de Belgique, afin de décider, à cet égard, les travaux d'ensemble de Deulémont à Gand.

L'amélioration de la Lys dans tout son parcours constitue un réel avantage pour la navigation intérieure entre notre région, la Belgique, la Hollande et la Prusse. Elle permettra à la batellerie des voyages de circonvallation qui lui assureront des frêts toujours rémunérateurs. Le commerce pourra ainsi éviter la voie de mer, ce qui constitue pour lui une économie très-sensible. La statistique nous apprend que Rotterdam et Anvers, ces deux grands ports desservis par l'Escaut, la Meuse, le Rhin et la mer du Nord, reçoivent et distribuent annuellement, en transit, aux marchés intérieurs de la France, de la Belgique et de l'Allemagne, 11,000,000 de tonne de produits divers.

En face de ce chiffre très-significatif, comment ne pas se réjouir de ce qui se passe pour la Lys ? Bien d'autres considérations, en économie, se rattachent à cette question : nous aurons occasion de les exposer et de les développer en temps opportun.

Adolphe TERWANGNE.

NOUVELLES MILITAIRES

Nominations.

M. Liénart de Saint-Delis, capitaine au 5e de dragons, est nommé chef d'escadrons.

M. Charlot, lieutenant au 3e de dragons, est nommé capitaine au 5e régiment de même arme.

M. Delamarre, sous-lieutenant au 19e régiment de chasseurs, est nommé lieutenant au 18e de même arme.

M. Vincent Lefebvre de Champorin sous-lieutenant au 1er de cuirassiers, est nommé lieutenant au 10e de dragons.

M. de Saint-Belin Málain, sous-lieutenant au 2e de hussards, est nommé lieutenant au 19e régiment de chasseurs.

M. le chef de bataillon du génie Bourgeot, employé à Laon, a été nommé chef du génie à Cambrai.

M. Viroux, capitaine de 1re classe, chef du génie à Cambrai, a été désigné pour être employé en Algérie.

M. Roux, capitaine de 1re classe du génie à Lille, passe à Dijon.

M. Cayatte, capitaine au 1er régiment du génie a été classé à l'état-major pour être employé au Quesnoy.

Nous apprenons la mort de M. le général de division de Géraudon.

Le fusil à répétition

Nous ne nous lasserons pas de le répéter ; il est prébable que la France sera la dernière des nations qui procèdera à des expériences sérieuses sur la transformation possible du fusil Gras en fusil à répétition.

Aujourd'hui nous enregistrons, d'après la *Belgique militaire*, les expériences qui viennent d'être faites avec le chargeur rapide Krnka.

Nous puisons ces renseignements dans une note très précise rédigée sous l'inspiration de l'honorable général Gratry, ministre de la guerre.

Depuis la dernière campagne russo-turque, des expériences ont été faites sans plusieurs armées afin d'augmenter aportée et la rapidité du tir des armes à feu de l'infanterie.

Dès l'année 1878, le département de la guerre s'est occupé de ces deux problèmes.

La note n° 6013 du 30 octobre dernier a fait connaître la solution donnée à la question de tir aux grandes distances.

Quoique la nécessité de tirer plus rapidement qu'on ne le fait avec les armes actuelles ait été contestée, on a cependant cherché un moyen propre à accélérer la vitesse du feu dans certains moments décisifs.

Les fusils à répétition ou à magasin permettent d'atteindre ce but, mais aucun de ceux qui ont été examinés jusqu'à ce jour ne satisfait complètement aux conditions exigées d'une arme de guerre.

Des inventions récentes ont fait concevoir la possibilité de transformer, à peu de frais, un fusil ordinaire en fusil à répétition au moyen d'un *chargeur rapide*, véritable magasin à cartouches, que l'on adapte au fusil en temps opportun. Cet appareil n'empêche pas de continuer le tir coup par coup en prenant les munitions dans la cartouchière.

Il y a deux espèces de chargeurs rapides :

Dans les uns (types Loewe), les cartouches sont amenées automatiquement dans la boîte de culasse. Ces chargeurs sont établis pour des fusils à verrou, tels que le Mauser, le Gras ; ils ne s'appliquent pas à nos armes.

Avec les autres chargeurs rapides (type Krnka), le soldat doit prendre successivement les cartouches du magasin et les placer dans le canon. Ces appareils étant fixés au fusil à une très petite distance de la main, le tireur gagne à chaque coup le temps nécessaire pour prendre la cartouche dans la cartouchière et la porter vers la boîte de culasse.

Le chargeur Krnka possède des qualités qui l'ont fait essayer dans plusieurs pays. Il se compose d'un *teneur* en tôle d'acier, que l'on applique à la monture du fusil, un peu en avant de la boîte de culasse, et dans lequel on introduit un magasin en carton, présentant des cases de 10 cartouches.

De nombreux essais ont été exécutés avec cet appareil au camp de Beverloo.

On a constaté entre autres, qu'il faut en moyenne 6 secondes pour fixer le teneur au fusil, et 3 1/2 secondes pour ôter un magasin vide et le remplacer par un magasin chargé.

Un tireur *ordinaire* en épaulant et visant avec soin, met 100 secondes pour tirer les 10 cartouches placées dans les pipeaux ou étuis de la cartouchière, et il lui faut 97 1/2 secondes pour fixer la tenue Krnka, y placer un magasin et tirer les 10 cartouches. Il ne faut que 88 secondes pour tirer ces 10 cours, lorsque le teneur et le magasin sont mis d'avance en place.

Un tireur *habile* et exercé consomme les 10 cartouche des pipeaux de la cartouchière en 50 secondes et les 10 cartouches du magasin Krnka en 45 secondes.

La plus grande rapidité du tir obtenu en épaulant et en visant a été de 14 coups par minute avec le chargeur Krnka et de 12 coups par minute avec la cartouchière d'ordonnance.

Les tirs comparatifs ont été exécutés par des pelotons faisant alternativement usage de l'appareil Krnka et de la cartouchière.

Les tableaux ci-dessous donnent les résultats que cent hommes peuvent obtenir en tirant pendant une minute contre une cible représentant un front de cavalerie.

Tir à 400 mètres

	Nombre des balles tirées	Mises dans la cible	Pour cent
Avec l'appareil Kruka	827	213	25.65
Sans —	686	189	32.37
Tirs à 200 mètres en employant la hausse de 300 mètres			
1re épreuve			
Avec l'appareil Kruka	787	291	37.45
Sans —	688	288	37.50
2e épreuve.			
Avec l'appareil Kruka	1000	327	32.70
Sans —	893	315	39 23

Des essais de ce genre ont également eu lieu à l'école de tir de l'infanterie ; ils ont fourni les résultats identiques.

On a généralement obtenu une vitesse de tir de 8 à 9 coups par minute, en prenant les munitions dans la cartouchière, et de 9 à 10 coups par minute avec l'appareil Krnka.

Cent hommes exercés ont tiré 836 coups, en prenant les cartouches une à une dans la cartouchière, et 962 coups, soit 126 de plus en se servant du chargeur Krnka.

Dans les feux rapides, le *pour cent* des coups réussis diminue à mesure que le feu s'accélère. Cet effet est surtout sensible lorsque la vitesse du tir dépasse 8 coups par minute.

Enfin, une dernière épreuve comparative, fait au camp de Beverloo, prouve que, lorsqu'on a soin de défaire d'avance les paquets de cartouches et de placer celles-ci pêle-mêle dans la cartouchière, on peut tirer aussi vite que si l'on se servait de l'appareil Krnka.

En résumé, cet appareil n'a pas donné une supériorité suffisante pour justifier son introduction parmi les accessoires de notre armement.

De nouveaux moyens d'accélérer le tir d'infanterie seront expérimentés dès que la saison le permettra.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Elections du 7 mars 1881

1e catégorie. — Patrons

Inscrits : 53
Votants : 19
MM. Georges Motte, 18 voix
Charles Dhaliuin 18 »

2e catégorie — Patrons

Inscrits : 198
Votants : 57
MM. Louis Watine-Wattinne 55 voix
Carlos Cordonnier 53 »

4e catégorie — Patrons

Inscrits : 87
Votants : 26
MM. Bonami-Picavet 25 voix
Paul Derville 25 »

On le voit, tous les conseillers démissionnaires ont été réélus. Devant ces résultats, une question se pose d'elle-même: quelles mesures va prendre M. le Préfet du Nord? Le scrutin d'aujourd'hui est une nouvelle protestation dont le premier magistrat du département devrait cependant bien tenir compte.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans les différents scrutins qui ont eu lieu à la dernière séance de la Chambre.

1° Scrutin sur l'ordre du jour motivé présenté par M. Clémenceau. (Interpellation de M. Clémenceau sur les envois de poudre de guerre, faits à l'étranger, par le gouvernement français, en vue d'approvisionner l'armée grecque)

Ont voté pour : MM. Bergerot, Brame, Debuchy, baron de La Grange, Mention, Plichon, des Rotours, Telliez-Béthune.

Ont voté contre : MM. Cirier, Girard, Giraud, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Screpel, Trystram.

2° Scrutin sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Benjamin Raspail et de plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de supprimer le chapitre métropolitain des chapelins de Sainte-Geneviève et de rendre le Panthéon à la destination qui lui fut donnée par l'Assemblée en nationale en 1791.

Ont voté pour : MM. Cirier, Girard, Giroud, Pierre Legrand, Masure, Mention, Screpel, Trystram.

Ont voté contre : M. Bergerou, Brame, Debuchy, baron de la Grange, Plichon, des Rotours, Thelliez-Béthune.

N'ont pas pres part au vote : MM. Guillemin, Louis Legrand, de Marcère.

Samedi dernier, M. Drumel, député des Ardennes, a déposé, sur le bureau de la Chambre, une pétition du syndicat des brasseurs des départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Ardennes.

Encore une affaire mystérieuse.

Notre correspondant de Lille nous écrit :

« Une barque de plaisance, de 3 mètres de long tout au moins, contenant un aviron brisé, a été recueillie, il y a quelques jours, par un batelier, au moment où cette épave sortant des voûtes des canaux souterrains qui sillonnent la ville, entrait dans le bassin de la Basse-Deûle.

» Est-on encore une fois en présence d'un accident ? Car, ou bien la disparition de cette embarcation n'a pas été signalée, et il y a là une bien singulière négligence ; ou bien celui qui la montait est resté engagé dans le réseau voûté des canaux, où il aurait perdu la vie, sans que sa mort ait été connue.

» Il y a donc de toute manière intérêt à attirer l'attention sur cette trouvaille singulière. »

Hier ont eu lieu, au cimetière de l'Est, les funérailles de M. Napoléon Rochart, ancien prote de l'*Echo du Nord*.

On remarquait dans l'assistance M. Géry-Legrand, maire de Lille, plusieurs adjoints, et une grande partie des membres du Conseil municipal.

Conférence de M. Jules Garnier sur la Nouvelle-Calédonie

M. Jules Garnier a fait hier dans le local de la Société Industrielle, de Lille, une très intéressante conférence sur la Nouvelle-Calédonie.

Après avoir dépeint les mœurs des habitants, le conférencier nous a fait connaître la faune, la flore et la géologie de notre colonie pénitentiaire. Parmi les mammifères, M. J. Garnier a cité en particulier *la roussette*, sorte de chauve-souris géante dont les naturels emploient le poil comme matière textile, et parmi les zoophytes, il a mentionné spécialement l'holothurie, qui s'exporte en Chine par quantités énormes au prix de 2 fr. le kilogramme.

La Nouvelle-Calédonie, nous dit M. Garnier, est pauvre en bois précieux, mais en revanche on y trouve les plantes les plus rares ; certaines fougères-arborescentes qui se paient 2 et 300 francs sur nos marchés européens s'y trouvent en abondance à l'état sauvage. Les prairies sont nombreuses, mais cependant on se livre peu à l'élevage du mouton car dans ces prairies se trouve une plante épineuse dont la piqûre est mortelle pour cet animal. La culture de la canne à sucre serait une source de grands profits si, de temps à autre, les sauterelles ne venaient détruire les plantations. La mais et le café offrent plus de ressources mais jusqu'à présent on a plutôt exploité les richesses minérales que la production agricole du sol calédonien.

Le charbon et le fer abondent dans toutes les parties de l'île, le sable des rivières contient de l'or ; le chrome, le cobalt et le manganèse se trouvent partout, il y a également des mines de cuivre d'une richesse remarquable mais le métal que l'on y rencontre le plus et qui fait aujourd'hui la fortune de notre colonie océanienne est sans contredit le nickel qui est devenu maintenant d'un emploi universel. Il y a quelques années on ne pouvait le travailler qu'allié au cuivre ou à un autre métal, aujourd'hui on est parvenu à le souder, à le fondre et à fabriquer avec le nickel pur des objets d'orfévrerie presqu'aussi durables et aussi jolis que ceux que l'on fabriquait avec de l'argent.

Pendant le cours de cette conférence un opérateur a fait passer sous les yeux des spectateurs des projections photographiques de vues et de portraits rapportés de Nouméa par M. Jules Garnier. Malheureusement pour une cause quelconque, l'appareil n'a fonctionné qu'imparfaitement et cet incident a visiblement influencé l'orateur qui paraissait quelque peu dérouté par ce fâcheux contre-temps.

Cette conférence avait attiré une telle affluence de monde que plus de cinquante personnes n'ont pu trouver place dans la salle et ont dû se retirer.

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Compagnie des Tramways de Roubaix et Tourcoing

TRANSPORT DES PETITS PAQUETS

TARIF

FACTAGE — 1° Sur les parcours: Remise à domicile	1° Sur les parcours: Prise à domicile	2° Hors des parcours: Remise à domicile	2° Hors des parcours: Prise à domicile	PRIX DU transport	Lieux de destination.	Lieux d'expédition	OBSERVATIONS
0.10	0.10	0.20	0.20	0 20	Roubaix	Roubaix	Dans le périmètre de l'octroi
0.10	0.10	0.20	0.20	0.25	Tourcoing	»	d° d° des octrois
0.10	0.10	0.20	0.20	0.25	Lannoy	»	d° d°
0.10	0.10	0.20	0.20	0.25	Wattrelos	»	Dans l'aggloméré.
0.10	0.10	0.20	0.20	0.25	Mouveaux	»	d°
0.10	0.10	0.20	0.20	0.20	Tourcoing	Tourcoing	Dans le périmètre de l'octroi
0.10	0.10	0.20	0.20	0.40	Lannoy	»	d° d° des octrois
0.10	0.10	0.20	0.20	0.40	Wattrelos	»	Dans l'aggloméré.
0.10	0.10	0.20	0.20	0.40	Mouveaux	»	d°
0.10	0.10	0.20	0.20	0.40	Wattrelos	Lannoy	d°
0.10	0.10	0.20	0.20	0.40	Mouveaux	»	d°

Le prix du transport entre Tourcoing et Roubaix des bobines de laine peignée, aux dimensions et poids d'usage (le poids, toutefois, sera limité à 10 kilogrammes), est fixé à la taxe de quarante centimes. 235511

— ARMENTIÈRES. — Un accident est arrivé jeudi dernier à la fabrique de M. J.-B. Rogeau. La nommée Sophie Verstavel, femme Quintalier, épeleuse, a eu le bras gauche pris dans un engrenage. Heureusement que les secours sont arrivés aussitôt, les chairs seulement ont été déchirées. Cette malheureuse a été transportée à l'hospice.

— NIEPPE. — Delahaye Désiré, âgé de 20 ans, domicilié chez ses parents à Neuve-Eglise (Belgique), inculpé de viol sur la femme L. D., mère de famille, demeurant à Nieppe, a été arrêté vendredi dernier dans l'après-midi par la gendarmerie de Warneton et conduit à la maison d'arrêt d'Ypres.

— MAUBEUGE. — On annonce que le génie militaire s'oppose à l'établissement du chemin de fer en cul-de-sac devant desservir la commune de Cousoire, et que lui-même avait proposé quand il combattait le tracé de la ligne de Maubeuge à Solre-le-Château par Cousoire consacré par la loi du 27 décembre 1878. Le motif de cette opposition serait la crainte que l'ennemi assiégeant Maubeuge reliât Cousoire à Beaumont par un chemin de fer de campagne lui permettant d'amener son matériel de siège.

— DOUAI. — M. Paul, récemment nommé président du Tribunal civil de Douai, vient d'être installé dans ses fonctions.

M. Paul a appartenu précédemment au barreau de Douai. Nommé substitut à Béthune, il fut envoyé, par décret du 2 décembre 1876, en même qualité au siège de Boulogne.

Le 11 août 1878, il devint juge au même tribunal et le 14 juillet 1880, il était appelé à présider le tribunal civil d'Avesnes. Il remplace aujourd'hui, comme président du tribunal de Douai, M. Aubry qui occupait ces fonctions depuis le 27 février 1879.

— DUNKERQUE. — On se rappelle la mystérieuse menace dont M. Paulmier a été l'objet il y a huit jours.

Le *Phare de Dunkerque* ayant publié, à ce sujet, deux articles qui sont dans le ton de sa polémique habituelle, M. Paulmier lui intente un procès en diffamation. L'affaire sera plaidée par Me Bayart.

— FOURMIES. — Il y a une quinzaine de jours, un instituteur-adjoint aurait tiré les oreilles d'un de ses élèves qui ne tint aucun compte de la correction; et notre fonctionnaire laïque revint à la charge en tirant les cheveux du gamin au point qu'il lui en resta une poignée dans la main.

L'oncle de l'enfant (il est orphelin) se plaignit à l'instituteur et au maire de la ville, qui adressèrent une sévère admonestation au jeune maître à raison de son acte de brutalité.

Là s'arrêtèrent les rigueurs de l'administration, parce qu'il s'agissait d'un *laïque*. Les journaux de gauche se sont bien gardés d'en parler. Pourtant l'affaire fit grand bruit à Fourmies.

Si cette peine corporelle avait été infligée par un frère des écoles chrétiennes, ils n'auraient pas manqué de monter sur leur grand cheval de bataille et le Préfet du Nord n'aurait pas eu assez secrétaires de pour rédiger des arrêtés de suspension ou de révocation, non seulement contre l'auteur de l'acte de cruauté dont nous parlons, mais encore contre ses supérieurs immédiats.

— On lit dans la *Gazette*:

« Nous espérons que ce n'est là qu'un commencement de laïcisation pour notre voie publique. »

C'est en ces termes que l'*Ami du Peuple* salue le prochain déboulonnement des plaques de la rue des Carmes, qui portera le nom de Victor Hugo, lorsque le président de la République aura sanctionné l'arrêté de M. le sénateur-maire.

Toute notre voie publique subira le sort de la rue de la Sous-Préfecture, tel est le plan radical qui vient de s'élaborer dans la tête surexcitée du journal de la rue Saint-Christophe.

Et nous ne sommes qu'au début de Mars !

« Décidément, s'écrie le *Progrès du Nord*, le mois de mars conservera sa vieille réputation de mois des *agités*. C'est à cette époque que l'araignée légendaire recommence à tisser sa toile dans les cervaux fêlés. »

Nous ne voulons pas être aussi alarmistes que notre confrère lillois, et, prenant la chose tout à fait du bon côté, nous aiderons l'*Ami du Peuple* à s'orienter dans cette transformation qu'il médite pour notre ville, semblable, dit-il, « à une vaste capucinière ou à un immense calendrier. »

L'*Ami du Peuple* veut-il des changements suivants pour vingt-deux de nos rues auxquelles peuvent être utilement donnés son nom et ceux des vingt-un laïcisateurs ?

Rue Saint-Christophe. — Rue de l'Ami du Peuple.
Rue de la Madeleine. — Rue Fabre.
Rue Saint-Albin. — Rue Merlin.
Rue Saint-Amé. — Rue Hanotte.
Rue Saint-Antoine. — Rue Maugin.
Quai des Augustins. — Quai Watelle.
Rue Saint-Benoît. — Rue Farez.
Rue des Carmélites. — Rue Giroud.
Ruelle du Chapitre. — Ruelle Courdaveaux.
Rue des Chartreux. — Rue Martinval.
Rue des Clarisses. — Rue Saphore.
Rue du Clocher-St-Pierre. — Rue Evrard.
Rue de la Croix-d'Or. — Rue Mellez.
Quai des Dominicains. — Quai Havez.
Rue du Pont-des-Dominicains. — Rue Pochez.
Rue des Dominicains. — Rue Picot.
Ruelle d'Enfer. — Ruelle Démont.
Ruelle de l'Evêque. — Ruelle Bourrion.
Rue du Four-Saint-Amé. — Rue Raison.
Rue des Huit-Prêtres. — Rue Dubois-Estabel.
Rue Saint-Jacques. — Rue Treuffet.
Place Saint-Jacques. — Place Leconte.

Nos lecteurs voudront bien remarquer que, après avoir réservé à l'*Ami du Peuple* et au chef des laïcisateurs les deux rues qui vont des bureaux de la feuille rouge à son imprimerie, nous nous sommes contentés de suivre l'ordre alphabétique de l'annuaire, en remplaçant pour chaque rue le nom clérical par un nom du laïcisateur, dans l'ordre du classement électoral.

L'*Ami du Peuple* est-il content de ce petit travail préparatoire, où le hasard a peut-être mis quelque sel ?

— ARRAS — M. Ribot, député de la 2me circonscription de Boulogne, aurait l'intention de se porter dans la Charente pour représenter à la Chambre l'arrondissement dont M. Dufaure, fut longtemps le député.

STRAZELLE. — Jeudi dernier, la commune de Strazecle était en fête. On procédait à l'installation solennelle de M. l'abbé Pillyser, nommé curé en remplacement de M. Desmedt, décédé. Les habitants du village avaient rivalisé de zèle pour la décoration des rues que devait parcourir le cortège. De distance en distance s'élevaient des arcs de triomphe, décorés avec beaucoup de goût et surmontés d'inscriptions et d'oriflammes.

DUNKERQUE. — Nous lisons dans le *Journal de Dunkerque* au sujet de la mystérieuse affaire de la rue de Beaumont :

« On ne sait encore absolument rien de la grave affaire de la rue de Beaumont.

Il est difficile de supposer que l'instruction de ce singulier procès puisse s'attarder plus longtemps.

Il y a là évidemment un coupable que rien ne saurait excuser...

L'opinion, très-émue, attend toujours que satisfaction lui soit donnée. »

— Un accident a eu lieu mercredi soir pendant la représentation du cirque Sanger, à Dunkerque ; les nommés Louis Lenozeh, maître tonnelier, et Ch. Legrand, ouvrier briquetier, assistaient au spectacle et étaient assis aux secondes, lorsqu'un faux mouvement les fit tomber d'une auteur de 2 mètres 50 centimètres. Le premier s'est fracturé la jambe droite et le second s'est blessé gravement à la tête.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 mars. — Henri Herteler, rue du Tilleul, cour Jovenet, 4. — Joséphine Duthoit, rue de Beaurewaert, 74. — Hélène Bursens, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 2. — Hortense Heyman, rue Sainte-Elisabeth, 7. — Henri Barbieux, aux 3 Ponts, 6, maison Fremaux. — Jean Marcelli, rue de Béthune, 3. — Jules Bourgeois, rue Bernard, cour Demarcq, 8. — Charles Porta, rue de Toulouse, cour Thérin, 14. — Adolphe Fourneau, rue St-Joseph, 53. — Georges Bultjauw, rue de Wasquehal, 23, maison Longuépée. — Marie Beaucamps, rue Ste-Elisabeth. — Gustave Kinnen, rue de Rome, maison Vanvoeren.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 mars. — Jean Welecomms, 72 ans, rentier, rue St-Pierre — Marie Demuynck, 1 an, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 39. — Fidéline Vanneste, 4 mois, rue de l'Epeule, cour Lampe, 12. — Anna Fautry, 4 ans, rue de Soubise, 8. — Joseph Cappaert, 26 jours, rue de France, 28. — Philomène Masure, 10 mois, rue Ste-Elisabeth, 27. — Victor Daponchel, 29 ans, employé de commerce, rue du Moulin, 19.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUPONCHEL-SURMONT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Victor DUPONCHEL, décédé à Roubaix, le 5 mars 1881, à l'âge de 29 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 8 courant, à 9 heures en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Moulin-de-Roubaix, 19, au *Canon d'Or*.

Monsieur POLLET-DUBUS et sa famille prient leurs amis et connaissances qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à l'OBIT SOLENNEL DU MOIS qui sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de St-Christophe, à Tourcoing, le mercredi 9 mars 1881, à 9 h. 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Joséphine-Henriette DUBUS, épouse de M. Joseph POLLET, docteur en médecine, décédée à Tourcoing, le 8 février 1881, dans sa 70e année.

Ils vous prient aussi d'assister à l'OBIT que fera célébrer la Conférence des Dames de Saint-Vincent-de-Paul, le mardi 8 mars, en l'église Notre-Dame, à Tourcoing, à la même intention.

23507

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 8 mars 1881, à 9 heures 1/2 pour le repos de l'âme de Dame Flore MALFAIT, épouse de Monsieur Eugène EVRARD, vérificateur des douanes, décédée à Roubaix, le 31 janvier 1881, dans sa 23e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 8 mars 1881, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre DUA, décorateur, époux de Dame Louise DHONT, décédé à Roubaix, le 25 janvier 1881, à l'âge de 52 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, le mardi 8 mars 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Jeanne-Louise-Clotilde MARCHAND, épouse de Monsieur Jules LAMY, décédée à Roubaix, le 1er mars 1880, dans sa 66e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église de Croix, le mardi 8 mars 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Michel GONS, décédé à Croix, le 5 février 1881, dans sa quatre-vingt-cinquième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église de Wattrelos, le mardi 8 mars 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de : Monsieur Louis DUVILLIERS décédé à Wattrelos, le 3 avril 1878, à l'âge de 75 ans, et de Dame Victoire CARRETTE, son épouse, décédée à Wattrelos, le 23 décembre 1879, à l'âge de 77 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. — Paris, 7 mars, une heure soir. — Hauteur du baromètre : Brest, Boulogne, 747, Bordeaux, Belfort, 755, Nice, 762. Le baromètre reste très-bas sur l'Angleterre et stationnaire sur la France. Probable : vent Sud à Ouest. Le temps doux et à la pluie va persister.